

Mairie de GRAMAT
46500 (LOT)



DÉCISION DU MAIRE n° 2023 / 10

*dans le cadre des délégations consenties par le
Conseil Municipal à Monsieur le Maire*

**OBJET : Convention de mise à disposition d'un local au profit de
l'entreprise NOAILLY**

Le Maire de la Commune de Gramat,

Vu, l'Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée de son mandat ;

Considérant la demande formulée en date du 17 juillet 2023 par **l'entreprise NOAILLY (Siret n° 82259416400011)** dont le siège social se situe à **Lastrencaries, 46500 THEGRA**, représentée par sa Gérante **Madame Diana NOAILLY** ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la signature d'une convention de mise à disposition ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Il est autorisé la signature d'une convention de mise à disposition au profit de **l'entreprise NOAILLY** à compter du **04 septembre 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023 inclus** pour une partie des locaux situés au rez-de-chaussée du pôle artistique, 4, rue d'Alsace à Gramat.

Les locaux mis à dispositions sont composés d'une entrée, d'une pièce de 116 m², d'un vestiaire et de sanitaires.

La mise à disposition de ce local **pour une heure d'utilisation hebdomadaire** est consentie moyennant **un loyer mensuel 20 €**.

L'ensemble des autres clauses ainsi que les charges sont exposées dans la convention annexée à la présente décision.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et il en sera rendu compte Conseil Municipal.

Fait à Gramat, le 03 août 2023



Le Maire,

Michel SYLVESTRE

La présente Décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.